



SUNSET CONDUITE

18 RUE DU BRAS D'OR 62140 HESDIN LA FORET

AGREMENT : E2606200060 SIRET : 99505743700023



CRITERE 1.3 LE REGLEMENT INTERIEUR

SOUS-CRITÈRE DE QUALITÉ	ÉLÉMENTS DE PREUVE À CONTRÔLER LORS DE L'AUDIT INITIAL
1.3 - Établir un règlement intérieur.	(Audit administratif) Vérifier l'existence d'un règlement intérieur.
	(Audit sur site) Vérifier comment cette information est mise à la disposition du public.

COMMENTAIRES SUR LE CRITERE :

Vous trouverez ci-après, notre règlement intérieur



SUNSET CONDUITE

18 RUE DU BRAS D'OR 62140 HESDIN LA FORET

AGREMENT : E2606200060 SIRET : 99505743700023



Règlement intérieur — Sunset Conduite

1. Objet et durée

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des élèves inscrits à Sunset Conduite. La durée de validité de l'inscription est fixée à **1 an à compter de la date de signature du contrat**.

2. Conditions financières, remboursement et annulation

- Toute annulation d'une leçon de conduite doit être signalée **48h ouvrables à l'avance**.
- Passé ce délai, la leçon est **due et facturée**, sauf présentation d'un justificatif valable (certificat médical, convocation administrative, etc.).
- Les leçons non effectuées du fait de l'élève ne donnent lieu à aucun remboursement.

Résiliation du contrat

- Un remboursement pourra être effectué **uniquement en cas de motif valable** (ex. déménagement, mutation professionnelle, incapacité médicale justifiée, etc.).
 - En l'absence de motif valable, **aucun remboursement ne sera accordé**.
 - **Être inscrit sur liste d'attente ou rencontrer un délai de planification n'est pas considéré comme un motif valable de résiliation ni de remboursement.**
 - En cas de résiliation avec motif valable, le remboursement se fait **au prorata des prestations non réalisées**, après déduction des frais administratifs et pédagogiques déjà engagés.
-

3. Organisation des cours

- Les **cours de code** se déroulent au sein de Sunset Conduite, en présentiel, avec l'utilisation de téléphones personnels comme boîtiers de réponse.
 - L'**examen théorique (ETG)** est organisé par des opérateurs agréés (La Poste, SGS, Pearson Vue, Bureau Veritas). Les frais sont réglés directement par l'élève auprès de l'opérateur choisi. Sunset Conduite ne facture aucun frais pour cette présentation.
 - Les élèves doivent respecter les horaires fixés. Tout retard supérieur à 10 minutes peut entraîner le refus d'accès à la séance.
 - Les heures de conduite sont attribuées **selon les disponibilités du planning et des enseignants**. Sunset Conduite informe les élèves qu'ils peuvent être inscrits sur liste d'attente, en fonction de la demande et des créneaux disponibles.
-



SUNSET CONDUITE

18 RUE DU BRAS D'OR 62140 HESDIN LA FORET

AGREMENT : E2606200060 SIRET : 99505743700023

4. Présentation aux examens

- Pour l'**examen pratique**, l'élève doit :
 - avoir suivi l'ensemble des cours nécessaires,
 - avoir travaillé toutes les compétences du REMC,
 - et avoir satisfait aux exigences d'un **examen blanc** validé par l'enseignant.
 - Les frais d'accompagnement à l'examen pratique ne sont **pas inclus** dans les formules et forfaits. Ils sont facturés séparément à **50 € TTC par présentation**.
-

5. Traitement des dossiers administratifs

- L'élève s'engage à fournir un dossier complet dans les délais fixés.
 - Tout dossier incomplet ou comportant des pièces manquantes retarde la constitution du dossier d'inscription auprès des services administratifs (ANTS, préfecture, etc.).
 - Sunset Conduite ne pourra être tenue responsable des délais supplémentaires engendrés par un dossier incomplet.
 - En cas de relances nécessaires pour obtenir les documents manquants :
 - Jusqu'à **2 relances** incluses : aucune facturation supplémentaire.
 - À partir de la **3^e relance**, une **surfacturation forfaitaire de 20 € TTC** sera appliquée.
 - Conformément à notre démarche digitale et éco-responsable, toutes nos factures sont émises électroniquement, de manière sécurisée et immédiate. Sur demande spécifique, une version papier peut être fournie, imprimée sur un support de qualité et soigneusement présentée, moyennant un **frais de traitement de 2 € TTC** par document.
-

6. Paiement des prestations

- Tout forfait entamé est dû dans son intégralité.
- **Aucun remboursement ne sera accordé** si l'élève décide d'interrompre sa formation de son propre fait.
- Un remboursement pourra être envisagé **uniquement si l'enseignant estime que l'élève est prêt et décide de le présenter à l'examen pratique avant la fin du forfait**. Dans ce cas, le remboursement sera effectué au prorata des heures non réalisées.
- Les paiements doivent être effectués conformément à l'échéancier prévu au contrat.
- Les prestations de conduite, accompagnements et services annexes doivent être réglés avant leur réalisation.
- Aucune avance de séance, facilité implicite de paiement ou report de règlement après prestation ne sera accepté.
- Sunset Conduite se réserve le droit de refuser, suspendre ou reporter toute prestation non intégralement réglée avant sa réalisation.
- Dans le cadre d'un règlement à l'unité des prestations, les leçons et rendez-vous sont planifiés selon les disponibilités du planning de Sunset Conduite au moment du paiement et de la réservation.



SUNSET CONDUITE

18 RUE DU BRAS D'OR 62140 HESDIN LA FORET

AGREMENT : E2606200060 SIRET : 99505743700023

- L'élève reconnaît que le rythme de sa formation dépend directement de la régularité de ses règlements et des prestations réservées.
- Sunset Conduite ne pourra être tenue responsable d'un allongement des délais de formation, d'une diminution du rythme des leçons ou d'un délai de présentation à l'examen résultant de paiements tardifs, irréguliers ou effectués séance par séance.
- En cas d'impayé, Sunset Conduite se réserve le droit de suspendre la formation et de refuser la présentation de l'élève aux examens tant que la situation n'est pas régularisée.

7. Sécurité, comportement et sanctions

- Les élèves doivent adopter un comportement respectueux vis-à-vis des enseignants, du personnel et des autres élèves.
- Tout comportement irrespectueux (insultes, agressivité, dégradations, etc.) entraînera des **sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive** sans remboursement.
- Pour des raisons de sécurité et de concentration, il est **interdit de manger ou de boire** dans la salle de code et dans les véhicules pendant les leçons.
- Les élèves ne sont pas autorisés à être accompagnés durant les cours ou examens, sauf dans le cadre prévu par la formation (rendez-vous préalable, rendez-vous pédagogique pratique/théorique).
- L'élève doit porter des **chaussures adaptées à la conduite**. L'accès au véhicule pourra être refusé si les chaussures présentent un risque (ex. tongs).
- En cas de comportement dangereux volontaire en conduite, l'enseignant pourra interrompre immédiatement la leçon, qui sera due.
- Sunset Conduite se réserve le droit de refuser immédiatement une leçon ou l'accès aux locaux si l'élève se présente dans un état incompatible avec la conduite ou le bon déroulement de la formation (fatigue excessive, comportement inadapté, consommation d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments altérant la vigilance).
- Dans ce cas, la prestation sera considérée comme due et ne donnera lieu à aucun remboursement ni report.
- En cas de récidive, de comportement dangereux ou de mise en danger volontaire, Sunset Conduite se réserve le droit d'exclure définitivement l'élève de l'établissement, sans remboursement des prestations déjà réglées.

8. Responsabilité et assurance

- Les élèves sont couverts par l'assurance de l'auto-école uniquement durant les cours encadrés.
 - Sunset Conduite décline toute responsabilité en cas de conduite effectuée sans autorisation, hors cadre pédagogique, ou en dehors des heures prévues.
-



SUNSET CONDUITE

18 RUE DU BRAS D'OR 62140 HESDIN LA FORET

AGREMENT : E2606200060 SIRET : 99505743700023

9. Locaux, matériel et accès au Wi-Fi

- Les locaux et équipements doivent être respectés. Toute dégradation volontaire entraînera la facturation des réparations.
- Sunset Conduite met à disposition un accès Wi-Fi destiné uniquement à un usage pédagogique et raisonnable. Tout usage abusif ou illicite entraînera une coupure immédiate de l'accès.

10. Confidentialité et données personnelles (RGPD)

- Les informations collectées auprès de l'élève sont utilisées uniquement pour la gestion pédagogique et administrative.
- Conformément au RGPD, l'élève dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.
- Toute demande doit être adressée par écrit à la direction de Sunset Conduite.

11. Clause d'utilisation de l'image

Sunset Conduite pourra être amenée à réaliser des photos ou vidéos lors de formations, examens ou événements liés à l'école.

Ces contenus peuvent être utilisés à des fins de communication (site web, réseaux sociaux, supports promotionnels).

L'utilisation de l'image de l'élève est soumise à son consentement préalable, libre, spécifique et éclairé.

Ce consentement fait l'objet d'une autorisation distincte, que l'élève peut accepter ou refuser sans conséquence sur sa formation

12. Valeurs et ambiance Sunset Conduite

Au-delà des obligations légales, Sunset Conduite s'engage à offrir un cadre d'apprentissage moderne, respectueux et bienveillant.

L'école prône des valeurs de **respect, tolérance, confiance et exigence**, afin que chaque élève vive son apprentissage de la conduite comme une **expérience sérieuse et positive**, et pas seulement comme l'obtention d'un permis.

Chez Sunset Conduite, nous privilégions l'envoi électronique de nos factures et documents pour réduire notre impact environnemental, tout en offrant un service rapide, sécurisé et élégant. Chaque démarche est pensée pour allier praticité, rapidité et responsabilité.





SUNSET CONDUITE

18 RUE DU BRAS D'OR 62140 HESDIN LA FORET

AGREMENT : E2606200060 SIRET : 99505743700023

13. Présentation à l'examen sous demande expresse de l'élève ou des parents

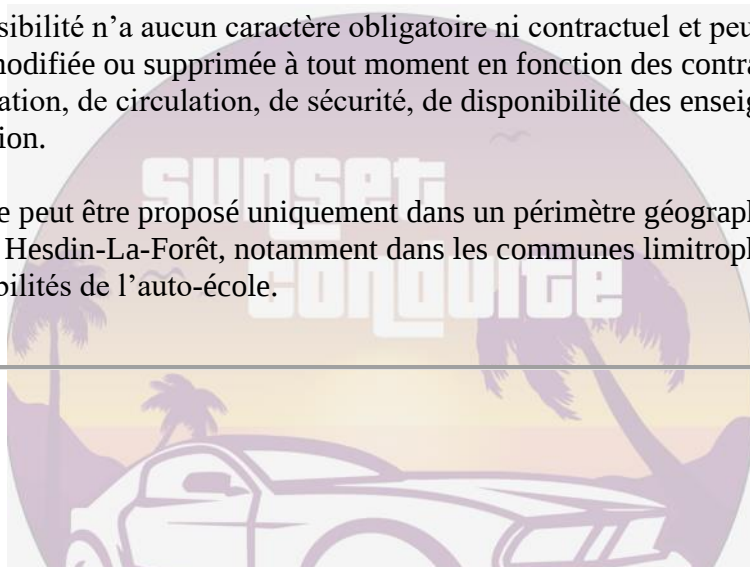
- La décision de présenter un élève à l'examen pratique relève exclusivement de l'appréciation pédagogique de l'enseignant de Sunset Conduite.
- En cas de demande expresse de l'élève ou de ses parents pour une présentation anticipée **contre l'avis pédagogique de l'enseignant**, Sunset Conduite pourra accepter cette demande uniquement sous réserve de la signature d'une **décharge de responsabilité**.
- Dans ce cas, si l'élève échoue à l'examen, Sunset Conduite se réserve le droit de :
 - **mettre fin à la formation** et restituer le dossier à l'élève pour poursuite éventuelle dans un autre établissement,
 - **sans remboursement des prestations déjà réglées**.

14. Délais de présentation à l'examen

- Sunset Conduite s'engage à préparer ses élèves dans les meilleures conditions.
- Toutefois, le **délai de présentation aux examens (code et conduite)** dépend :
 - des disponibilités des places d'examen attribuées par l'administration,
 - du niveau réel de l'élève évalué par l'enseignant.
- Sunset Conduite ne peut en aucun cas garantir un délai fixe de présentation.

15. Prestations annexes

- Certaines prestations peuvent faire l'objet d'une facturation distincte, notamment :
 - stages de code intensifs ou accélérés,
 - accompagnements ou rendez-vous pédagogiques supplémentaires,
 - services personnalisés (transport, accompagnement particulier, etc.).
- Ces prestations seront toujours **clairement indiquées** avant toute facturation.
- La prise en charge et/ou le dépôt de l'élève à domicile ou sur un lieu convenu constitue une facilité de service laissée à la seule appréciation de Sunset Conduite.
- Cette possibilité n'a aucun caractère obligatoire ni contractuel et peut être refusée, limitée, modifiée ou supprimée à tout moment en fonction des contraintes d'organisation, de circulation, de sécurité, de disponibilité des enseignants ou de planification.
- Ce service peut être proposé uniquement dans un périmètre géographique raisonnable autour de Hesdin-La-Forêt, notamment dans les communes limitrophes, sous réserve des possibilités de l'auto-école.





SUNSET CONDUITE

18 RUE DU BRAS D'OR 62140 HESDIN LA FORET

AGREMENT : E2606200060 SIRET : 99505743700023

16. Cas de force majeure

- En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de Sunset Conduite (panne prolongée d'un véhicule, maladie ou indisponibilité d'un enseignant, crise sanitaire, grève, conditions météorologiques, etc.), les leçons prévues pourront être reportées.
- Ces reports n'ouvrent droit à **aucun remboursement**, mais donneront lieu à une reprogrammation des cours dès que possible.

précédé de la mention "lu, compris et accepté"

Signature de l'élève

Signature du représentant légal

Signature de Sunset Conduite